

Synthèse et traduction
Rapport du IPBES et du GIEC sur le climat et la biodiversité du 10 juin 2021 :
**« *Scientific outcome of the IPBES-IPCC co-sponsored workshop on
biodiversity and climate change* »**

Ce rapport synthétise l'état actuel des connaissances, afin d'informer les décideurs, d'indiquer des solutions possibles pour la société et d'identifier les manques de connaissances à combler via la recherche scientifique.

Les changements climatiques et la perte de la biodiversité sont deux des enjeux les plus pressants de l'Anthropocène. En l'occurrence, ces deux thématiques sont interconnectées par des liens importants et des boucles de rétroaction. D'une part, les changements climatiques constituent une pression supplémentaire pour la biodiversité et exacerbent les risques déjà existants. D'autre part, les écosystèmes et leur diversité biologique jouent un rôle crucial pour le climat, tant dans les flux de gaz à effet de serre que pour l'adaptation aux changements climatiques. En effet, si les milieux naturels absorbent plus de 50% des émissions anthropiques de CO₂ (photosynthèse, stockage dans la biomasse, dissolution dans les océans, etc.), cette contribution reste tributaire de la dégradation des écosystèmes résultant des changements climatiques et des activités humaines.

Si les milieux scientifiques et politiques reconnaissent l'interconnexion entre climat et biodiversité, elles restent néanmoins traitées de manière sectorielle : chacune dispose de sa communauté scientifique, de sa convention internationale et de son institution intergouvernementale (IPBES et IPCC). Cette séparation implique le risque d'appréhender de manière incomplète le lien entre les deux, voire de mener à des actions qui aillent à l'encontre des besoins. Cette démarche conjointe entre IPBES et IPCC vise à mettre en lumière les connections multiples et complexes entre biodiversité et climat (synergies et conflits d'intérêt). Considérer le climat et la biodiversité comme des parties d'un même système complexe doit permettre de développer des solutions durables en évitant l'écueil de la maladaptation.

ÉLÉMENTS CLÉS :

- *De nombreuses actions visant à protéger, à gérer durablement et à restaurer les écosystèmes présentent des co-bénéfices pour les objectifs du climat – réduction et adaptation – et de la biodiversité.*
- *Les mesures spécifiquement dédiées au climat (réduction et adaptation) peuvent avoir des impacts négatifs (directs et indirects) sur la nature et sur les services qu'elle fournit à la population.*
- *Les mesures spécifiquement dédiées à la protection et à la restauration de la biodiversité impliquent généralement des co-bénéfices pour le climat (réduction), mais ces bénéfices peuvent être sous-optimaux comparés à des mesures conjointement définies pour la biodiversité et le climat.*
- *La base pour des résultats positifs au travers de l'action politique consiste à considérer le climat, la biodiversité et la société humaine comme des systèmes étroitement reliés.*
- *Des changements dans la gouvernance des systèmes socio-écologique peuvent aider à créer des voies résilientes de développement pour le climat et la biodiversité.*

SYNOPSIS :

1) L'augmentation de la consommation d'énergie, la surexploitation des ressources naturelles et la transformation sans précédent des milieux (terres, océans, eaux douces) durant les 150 dernières années ont non seulement menés à des progrès technologiques et à des améliorations du niveau de vie, mais également au dérèglement climatique et au déclin de la diversité biologique mondiale, tous deux impactant de nombreux aspects de la qualité de vie. Une société durable requière à la fois un climat stable et des écosystèmes sains. Les changements climatiques et la perte de biodiversité constituent des menaces importantes pour les conditions de vie, la sécurité alimentaire et la santé publique. De telles conséquences sont vécues de manière disproportionnée par les communautés qui sont socialement, politiquement, géographiquement et/ou économiquement marginalisées.

2) Le renforcement mutuel entre changements climatiques et perte de biodiversité implique que l'atteinte des objectifs dans chacune de ces thématiques exige la prise en compte de l'autre. Les changements climatiques et la perte de biodiversité sont étroitement interconnectés et partagent des facteurs communs (liés aux activités humaines). D'une part, l'augmentation de l'effet de serre et de ses conséquences (augmentation de température, modification des régimes de précipitations, événements extrêmes, acidification des milieux aquatiques, etc.) affectent la diversité biologique. D'autre part, la perte de biodiversité affecte le système climatique, notamment au travers des cycles du carbone, de l'eau et de l'azote. Ces interactions peuvent impliquer des rétroactions complexes dont les conséquences peuvent être importantes et pas facilement prédictibles. Ignorer ces liens risque de mener à des solutions non-optimales pour chacune de ces crises.

3) En général, les actions politiques ont appréhendé séparément les problèmes du climat et de la biodiversité. Les stratégies qui tiennent compte des synergies entre ces thématiques – tout en considérant leurs impacts sociaux – présentent l'opportunité de maximiser les co-bénéfices et de contribuer au développement pour tous. Les politiques transversales et les cadres réglementaires intersectoriels contribuent à l'atteinte d'objectifs ambitieux en matière de biodiversité, d'atténuation des changements climatiques et de qualité de vie.

4) À mesure que les changements climatiques progressent, la distribution, le fonctionnement et les interactions entre organismes (et donc des écosystèmes) sont progressivement altérés. Les écosystèmes et les espèces dont la distribution est restreinte, ceux qui sont proches de leurs limites de tolérance, ou ceux qui ont une capacité limitée de se disperser et de s'établir dans de nouveaux habitats sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques. Les risques d'extinction sont plus élevés dans les milieux de type insulaire (montagnes, îles, récifs, habitats fragmentés, etc.). Les changements climatiques constituent progressivement une menace prépondérante pour la nature et ses services. La perte de biodiversité affecte de façon disproportionnée les communautés et les groupes sociétaux qui dépendent le plus directement de la nature.

5) La capacité d'adaptation de la plupart des écosystèmes et des systèmes socio-écologiques sera dépassée si les changements climatiques ne sont pas atténués. Une capacité d'adaptation importante sera néanmoins nécessaire pour faire face aux changements climatiques résiduels, même dans le cadre d'une réduction ambitieuse des émissions. Les écosystèmes les plus vulnérables (récifs coralliens, savanes, forêts tropicales, écosystèmes de haute latitude et de haute altitude, écosystèmes méditerranéens) sont déjà fortement impactés et nécessitent une intervention robuste pour maintenir et améliorer leur capacité d'adaptation. Les mesures visant à améliorer la capacité d'adaptation des écosystèmes sont mises en péril par l'évolution climatique (d'où l'importance de maintenir le réchauffement climatique en deçà de 2 °C) ainsi que par d'autres pressions, comme le changement d'utilisation du sol, la surexploitation ou la pollution.

6) Dans un monde de plus en plus touché par les changements climatiques, le maintien de la biodiversité repose sur des efforts de conservation ciblés, coordonnés et soutenus par de solides efforts d'adaptation et d'innovation. La pression exercée sur la biodiversité augmente en raison de la multiplication, de la diversification et de l'interaction des menaces. Celles-ci découlent des exigences sociétales et économiques croissantes sur la nature, avec des niveaux élevés de consommation d'énergie et de matières, en particulier dans les pays riches. Elles continueront donc à s'accroître si elles ne sont pas explicitement abordées. Les objectifs globaux en matière de

biodiversité fixés pour 2020 (les objectifs d'Aichi¹) n'ont pas été atteints, ce qui rend encore plus urgente l'actualisation de l'ambition et de la portée de la conservation de la biodiversité.

7) Les approches de conservation de la biodiversité de type « aires protégées » ont été essentielles, mais elles n'ont globalement pas suffi à endiguer la perte de biodiversité. Cela est en partie à l'insuffisance de protection globale (environ 15% des terres et 7,5% des océans), mais également parce que les mesures de protection ont parfois été mal conçues ou insuffisamment appliquées. Non seulement les aires protégées sont trop petites globalement (et souvent individuellement), mais elles sont aussi souvent réparties et interconnectées de manière non-optimale, insuffisamment dotées en ressources, mal gérées, et avec le risque d'être déclassées ou réduites. A l'extérieur des aires protégées, la fonctionnalité écologique est également insuffisante pour soutenir adéquatement la nature ou les besoins humains à l'avenir. Les refuges climatiques, les corridors migratoires, les mesures de conservation mobiles, l'adoption d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) à l'extérieur des aires protégées et la planification de l'évolution des zones climatiques seront des éléments essentiels des futures approches de conservation. Il est essentiel d'accroître considérablement l'engagement et les ressources (techniques et financières) pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de conservation qui permettront de relever ces défis.

8) Un nouveau paradigme de conservation pourrait traiter simultanément les objectifs du climat, de la biodiversité et de la qualité de vie. Il s'agit de rechercher des actions plutôt focalisées sur la conservation de la multifonctionnalité des milieux que sur quelques éléments spécifiques (ex. habitats critiques, espèces emblématiques). Pour que cette approche soit fructueuse et durable, l'implication des communautés locales (conception et à mise en œuvre) est essentielle pour enraciner les actions dans les économies locales, les besoins, les moyens de subsistance et la politique locale.

9) Les aires protégées nécessaires à l'atteinte des trois objectifs – un climat habitable, une biodiversité auto-entretenu (self-sustaining) et une bonne qualité de vie – ne sont pas encore bien établies. Ces aires se doivent d'être beaucoup plus grandes qu'actuellement (les estimations globales montrent des objectifs de 30 % à 50 % des aires terrestres et océaniques). Le maintien ou la restauration de 20 % de l'habitat indigène des « paysages anthropisés » peut ainsi contribuer aux objectifs globaux du climat et de la biodiversité, tout en générant de multiples avantages (approche basée sur la nature et sur les écosystèmes).

10) Les mesures de protection, de gestion durable et de restauration des écosystèmes qui tiennent compte des enjeux climatiques (atténuation et adaptation) sont souvent des solutions basées sur la nature. Les solutions basées sur la nature² peuvent jouer un rôle important dans l'atténuation des changements climatiques, mais ne peuvent être efficaces qu'avec des réductions ambitieuses des émissions de gaz à effet de serre. Les solutions basées sur la nature peuvent être particulièrement efficaces si elles s'inscrivent dans la longueur (et pas uniquement sur l'ambition d'une séquestration rapide du carbone). La contribution des solutions basées sur la nature à l'atténuation des changements climatiques est difficile à estimer. Certaines mesures proposées, comme l'afforestation à grande échelle ou les plantations destinées à la production de bioénergie vont à l'encontre du principe fondamental des solutions basées sur la nature, à savoir la nécessité de procurer simultanément des bénéfices au bien-être humain et à la biodiversité. Les écosystèmes peuvent contribuer significativement à l'atténuation des changements climatiques, mais seulement sous réserve d'une réduction rapide des émissions anthropiques (production d'énergie, transports, l'agriculture, construction et industrie) selon l'Accord de Paris (maintenir le réchauffement global en-dessous de 2 °C). En l'occurrence, l'incapacité à réduire véritablement ces émissions anthropiques devrait accroître les risques d'impacts climatiques pour les systèmes naturels et ainsi réduire leur capacité à contribuer à l'atténuation des changements climatiques.

¹ Les objectifs d'Aichi constituent le nouveau « Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 pour la planète, adopté par les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) en octobre 2010.

² Les solutions basées sur la nature sont des mesures visant à protéger, à gérer durablement et à restaurer les écosystèmes, et qui répondent aux défis sociétaux de façon efficace et adaptative, tout en procurant des avantages pour le bien-être humain et la biodiversité. » (UICN, 2016)

11) La mise en œuvre de solutions basées sur la nature génère également des co-bénéfices pour l'adaptation aux changements climatiques, pour la nature ainsi que pour ses services à la population. En améliorant la capacité d'adaptation des écosystèmes, les solutions basées sur la nature peuvent également réduire l'aggravation des changements climatiques induits par les changements écosystémiques. Dans ce contexte, la protection et la restauration de la biodiversité jouent un rôle important, car une plus grande diversité (génétique, des espèces et des écosystèmes) contribue à réduire les risques face à l'incertitude des changements climatiques.

12) Limiter (et inverser) la perte et la dégradation des écosystèmes riches en carbone et en espèces est un objectif de la plus haute importance, tant pour la protection de la biodiversité que pour l'atténuation des changements climatiques, avec d'importants co-bénéfices pour l'adaptation. D'importantes réductions de la destruction et de la dégradation des écosystèmes (forestiers, zones humides, tourbières, prairies, savanes, mangroves, marais salés, etc.) peuvent non seulement réduire les émissions de gaz à effet de serre relatives aux changements d'utilisation du sol (LULUC) mais également préserver de grands puits de carbone s'ils sont gérés adéquatement. Par exemple, la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts peut contribuer globalement à réduire les émissions anthropiques de 0,4 à 5,8 GtCO₂-éq /an. Certains écosystèmes (ex. mangroves) sont des puits de carbone encore plus efficaces que les forêts. La destruction et la dégradation des milieux font également partie des principaux facteurs de perte de biodiversité dans les écosystèmes.

13) La restauration des écosystèmes riches en carbone et en espèces est également très efficace pour l'atténuation des changements climatiques et pour la biodiversité, avec d'importants co-bénéfices pour l'adaptation. La restauration des écosystèmes offre des possibilités de co-bénéfices pour l'atténuation des changements climatiques et la conservation de la biodiversité (maximisés si la restauration se produit dans des zones prioritaires pour les deux enjeux). Parmi les mesures d'atténuation du climat basées sur la nature, la restauration est l'une des moins coûteuses et des plus rapide à mettre en œuvre. La restauration des écosystèmes améliore également la résilience de la biodiversité face aux changements climatiques, apportant de multiples services (régulation des inondations, amélioration de la qualité de l'eau, réduction de l'érosion des sols, pollinisation) et des bénéfices sociaux (création d'emplois et de revenus). La restauration avec des espèces indigènes assure la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques et présente des avantages pour la biodiversité, mais nécessite également de reposer sur de nouveaux assemblages d'espèces pour coïncider avec les conditions climatiques futures.

14) Des pratiques agricoles et forestières durables peuvent améliorer la capacité d'adaptation, améliorer la biodiversité, accroître le stockage du carbone dans les sols et la végétation, et réduire les émissions de gaz à effet de serre. On estime globalement que le système alimentaire est responsable de 21 à 37 % des émissions de gaz à effet de serre (considérant les activités en amont et en aval de la production). La diversification des cultures et des espèces, l'agroforesterie et l'agroécologie améliorent la biodiversité et les services à la population dans les régions axées sur la production de nourriture, de fibres ou d'énergie. De telles mesures peuvent également réduire les pertes de production induites par le climat en augmentant la capacité d'adaptation. On estime globalement que l'amélioration de la gestion des terres cultivées et des systèmes de pâturage offre un potentiel d'atténuation de 3 à 6 GtCO₂-éq. /par an. Si l'intensification agricole peut libérer des terres pour la conservation de la biodiversité, elle doit néanmoins être entreprise de façon durable afin d'éviter que les effets néfastes de l'intensification l'emportent sur les avantages de l'économie de terres.

15) La création d'infrastructures vertes se développe dans les villes pour l'adaptation aux changements climatiques et pour la restauration de la biodiversité, avec des co-bénéfices d'atténuation climatique. Le verdissement urbain (parcs, toits végétalisés, jardins, etc.) réduit les effets des îlots de chaleur, améliore la biodiversité urbaine et améliore la qualité de vie. Si la séquestration et le stockage du carbone liés au verdissement urbain varient considérablement d'une ville à l'autre, les jardins urbains peuvent fournir d'importants suppléments à l'approvisionnement alimentaire. Ces mesures sont particulièrement importantes, compte tenu de la croissance rapide de la population urbaine.

16) Dans les systèmes terrestres et marins, il existe des options pour combiner des mesures basées sur la nature et basées sur la technologie pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, tout en contribuant

à la biodiversité. Si la combinaison de solutions naturelles et technologiques pour lutter contre les changements climatiques est encore peu éprouvée, elle peut néanmoins procurer des co-bénéfices pour l'atténuation et l'adaptation, avec des co-bénéfices pour la biodiversité (ex. pâture ombragée associée à des panneaux solaires).

17) Les mesures d'atténuation visant à améliorer les puits de carbone des écosystèmes – biomasse, plantation de forêts ou de cultures bioénergétiques – peuvent avoir d'autres conséquences importantes pour le système climatique. Il est important de tenir compte de toutes les conséquences climatiques des mesures d'atténuation, à court et à long terme (ex. albédo, évapotranspiration, changements d'utilisation du sol, etc.). Ces effets peuvent soit renforcer, soit contrecarrer l'atténuation des changements climatiques.

18) Planter des cultures bioénergétiques en monoculture sur de grandes surfaces est préjudiciable aux écosystèmes, réduit de nombreux autres services naturels et entrave la réalisation de nombreux objectifs de développement durable. Les impacts négatifs découlent généralement de la concurrence pour l'utilisation du territoire. La production intensive des cultures de bioénergie peut affecter négativement la biodiversité et les services écosystémiques, y compris dans les écosystèmes adjacents (i.e. utilisation d'engrais, de pesticides, augmentation des prélèvements d'eau, etc.). Les études tenant compte des critères de durabilité suggèrent des potentiels de déploiement global de la bioénergie entre 50 et 90 EJ/an, soit entre 1 et 2,5 Gt CO₂/an (n.b. la production mondiale d'énergie primaire est actuellement de 600 EJ/an). Parallèlement à d'importantes réductions des émissions fossiles, un tel déploiement de cultures vouées à la bioénergie peut générer des co-bénéfices pour l'adaptation et la biodiversité.

19) L'afforestation et la reforestation avec des monocultures peuvent contribuer à l'atténuation des changements climatiques, mais sont souvent préjudiciables à la biodiversité et ne présentent pas d'avantages évidents pour l'adaptation aux changements climatiques. La plantation d'arbres à grande échelle peut nuire à la biodiversité et à la production alimentaire en raison de la concurrence pour les terres. Les plantations d'une seule espèce peuvent notamment accroître les ravageurs et les maladies. Les plantations d'espèces exotiques ont souvent des effets négatifs sur la biodiversité et sur la capacité d'adaptation. L'affirmation selon laquelle d'importantes zones sont disponibles pour l'expansion des zones forestières (et les potentiels associés d'absorption de carbone) exagère considérablement ce qui est réalisable sur les plans écologique et social. A ce titre, les scénarios utilisés par le GIEC ne font pas de distinction entre la repousse naturelle des forêts, le reboisement et l'afforestation, ce qui rend difficile l'évaluation des impacts sur la biodiversité et constitue un manque de connaissances qui doit être comblé.

20) Les mesures technologiques efficaces pour atténuer les changements climatiques peuvent constituer de graves menaces pour la biodiversité. De telles mesures devraient être évaluées en fonction de leurs avantages et risques globaux. Les énergies renouvelables dans le domaine des transports et de l'énergie sont des options importantes pour atténuer les changements climatiques, mais dépendent notamment de l'exploitation minière (ex. terres rares). Les infrastructures d'énergie renouvelable (ex. parcs éoliens, barrages) nuisent souvent à la biodiversité en interférant avec les espèces migratrices. Les installations solaires nécessitent de grandes superficies, entraînant la destruction des habitats naturels ou une pression supplémentaire liée à l'intensification agricole. Pour être globalement efficace, le développement des énergies renouvelables devra tirer avantage de l'économie circulaire et de la biodiversité.

21) Les mesures techniques et technologiques spécifiquement basées sur l'adaptation aux changements climatiques peuvent avoir d'importantes répercussions négatives sur la nature et ses services à la population, mais peuvent également être complémentaires aux solutions basées sur la nature. Par exemple, les mesures techniques de gestion des inondations et des sécheresses (ex. construction de barrages, protection des côtes contre l'élévation de la mer) sont particulièrement préoccupantes parce qu'elles ont souvent d'importantes répercussions sur la biodiversité. Mais certaines mesures peuvent apporter des avantages considérables à la biodiversité (ex. l'amélioration de l'irrigation est bénéfique à la santé des sols et aux prélèvements d'eau dans les cours d'eau). Il est urgent de mieux comprendre et de prendre en compte les impacts des mesures techniques et technologiques ainsi que les complémentarités entre les solutions basées sur la nature.

22) Les mesures visant à faciliter l'adaptation à un aspect des changements climatiques sans tenir compte d'autres aspects de la durabilité peuvent mener à la maladaptation et entraîner des préjudices non-prévus. Par exemple, l'augmentation de la capacité d'irrigation est une mesure d'adaptation courante pour les systèmes agricoles exposés à la sécheresse. Cependant, cela peut entraîner des conflits d'utilisation de l'eau ou impliquer la dégradation à long terme des sols (ex. salinisation). Pour éviter la maladaptation, il est important de tenir compte de ces conséquences imprévues, mais également de tenir compte des grandes incertitudes liées aux changements climatiques et à la dynamique des systèmes socio-écologiques. Ces incertitudes impliquent d'opter pour des approches d'adaptation qui mettent l'accent sur la gestion des risques et qui présentent la flexibilité nécessaire pour évoluer avec le temps (ex. concernant l'incertitude liée au stress hydrique des arbres, la promotion des forêts mixtes offre davantage de flexibilité que la monoculture d'espèces résistantes à la sécheresse). Les stratégies d'adaptation aux changements climatiques mettent trop souvent l'accent sur des mesures qui manquent de la souplesse requise, si les projections climatiques ou les réponses écosystémiques envisagées s'avèrent erronées.

23) Lorsque des solutions basées sur la nature sont utilisées dans le cadre de la compensation carbone, elles sont plus efficaces lorsqu'elles sont appliquées avec des conditions strictes plutôt que pour retarder les mesures d'atténuation dans d'autres secteurs. Le principe de « compensation » avec des mesures naturelles a été proposé pour obtenir des réductions précoces à moindre coût ou pour compenser les émissions des secteurs difficiles à décarboner. Toutefois, l'utilisation de crédits compensatoires de carbone fait l'objet d'examen attentifs (défis de l'additionnalité, problèmes de surestimation et de double comptage, difficulté à surveiller et à vérifier, répercussions sociales). Idéalement, le recours à la compensation devrait renforcer les ambitions et coïncider avec la réduction des émissions résiduelles d'ici 2050, et non pas favoriser un relâchement en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Des normes claires pour cadrer la portée et les limites de la compensation carbone exigent un accord international. L'inclusion d'exigences en matière de biodiversité pourrait aider à définir ces normes.

24) Les aires protégées constituent un instrument important pour faire face à la perte de biodiversité, avec des co-bénéfices climatiques pour l'atténuation et l'adaptation. La tendance en matière de gestion de la conservation consiste à envisager un continuum allant des zones aux niveaux de protection élevés, passant par des espaces intermédiaires, jusqu'aux zones anthropisées. L'implémentation de zones à usage mixte par une approche holistique (intégrée, consultative et adaptative) peut maximiser les co-bénéfices relatifs à la conservation de la biodiversité, à l'atténuation des changements climatiques et à l'amélioration de la qualité de vie.

25) La conservation active (ex. adaptation de la fréquence des feux de friches, réintroduction d'espèces clés) peut être à la fois bénéfique pour la biodiversité, pour l'atténuation et pour l'adaptation aux changements climatiques, mais peut être antagoniste dans certains contextes. La réintroduction d'espèces de mammifères clés est essentielle au rétablissement des processus écosystémiques et de la biodiversité. Les mesures de gestion de la conservation présentent généralement plus de synergies que de conflits d'intérêt en matière d'atténuation des changements climatiques, mais il y a d'importantes exceptions.

26) La réalisation des bénéfices et des arbitrages entre la conservation de la biodiversité, l'amélioration des services écosystémiques et l'atténuation des changements climatiques dépend fortement des biomes, des utilisations des écosystèmes et des interactions sectorielles. Si la recherche de compromis entre le climat et la biodiversité peut être parfois difficile voire insoluble dans certaines situations, on peut généralement recourir à des approches d'aménagement du territoire qui intègrent des objectifs multiples et incluant l'hétérogénéité spatiale. Dans l'ensemble, on observe davantage de synergies que de conflits d'intérêt entre les mesures de conservation et les objectifs d'atténuation.

27) Les mesures locales de conservation de la biodiversité peuvent être soutenues, guidées et priorisées par des objectifs et des cibles mondiaux, tels que les bénéfices climatiques. Chaque initiative locale compte, car les avantages de nombreuses petites mesures locales de biodiversité s'accumulent au niveau mondial. Par exemple, la restauration des mangroves dans les zones côtières urbanisées répond à de multiples objectifs mondiaux en matière de biodiversité et de climat et renforce les contributions de la nature locale aux populations. Des messages trop simplifiés sur les solutions basées sur la nature à grande échelle (ex. plantation d'arbres) risquent d'avoir des effets néfastes sur la biodiversité et sur les moyens de subsistance humains lorsque le contexte local n'est pas

suffisamment pris en compte. L'élimination des subventions qui soutiennent des activités locales et nationales nuisibles à la biodiversité peut également contribuer à l'atténuation des changements climatiques (ex. cessation de la déforestation ou de la surpêche).

28) Les changements personnels de consommation, l'évolution des régimes alimentaires et les progrès vers l'exploitation durable des ressources naturelles pourraient apporter des contributions substantielles à la résolution de la crise de la biodiversité, à l'atténuation et à l'adaptation des changements climatiques. De telles mesures libèrent des espaces dès lors utilisables pour protéger la biodiversité (ex. reboisement, restauration des habitats côtiers, aires protégées) ou pour atténuer les effets des changements climatiques (ex., afforestation, cultures bioénergétiques, parcs éoliens). D'importants co-bénéfices pour l'environnement et le bien-être humain apparaissent si les changements alimentaires coïncident avec une plus grande équité mondiale en matière de santé. Les choix des consommateurs peuvent réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la production de viande et de produits laitiers, mais également les émissions liées aux pratiques de pêche intensive (ex. chalutage).

29) Pour la biodiversité, le concept de compensation (substituabilité entre actions possibles) peut introduire la flexibilité nécessaire pour atteindre de multiples objectifs concurrents à l'échelle régionale, si elle est appliquée sous des conditions strictes. La compensation de la biodiversité consiste à atténuer les effets négatifs des développements (ex. exploitation minière, expansion agricole) en restaurant la biodiversité ou en réservant des zones à des fins de protection dans d'autres sites. Sur les 13'000 mesures de compensation de la biodiversité mises en œuvre globalement, seulement un tiers de ces mesures respectent véritablement le principe « aucune perte nette » (NNL) (c.-à-d. compenser la perte inévitable de biodiversité). Les mesures de conservation de la biodiversité sont spécifiques, locales et régionales, même lorsqu'elles contribuent à des objectifs mondiaux tels que l'atténuation des changements climatiques. La substitution d'une action à une autre dans le domaine de la biodiversité est plus susceptible d'être synergique (plutôt que conflictuelle) si elle est guidée par des principes de complémentarité.

30) La prise en compte explicite des interactions entre la biodiversité, le climat et la société dans les décisions politiques offre des occasions de maximiser les co-bénéfices et de minimiser les conflits d'intérêt et les effets mutuellement nuisibles pour les personnes et la nature. Le système climat-biodiversité-société est un « nexus » incontournable du point de vue des systèmes socio-écologiques. Une telle conception tient compte des conflits d'intérêt, des rétroactions, des effets de seuil et des relations non linéaires entre les variables biophysiques et sociales à travers les échelles spatio-temporelles. Les considérations sociales alimentent et sont alimentées par les interactions climat-biodiversité. De plus, toutes les interventions visant à gérer les interactions entre le climat et la biodiversité ont des effets différentiels sur la qualité de vie des populations, et ces interactions ont des répercussions importantes sur l'équité intra- et inter-générationnelle. Si la politique montre peu d'intégration intersectorielle, les progrès réalisés dans la compréhension des interactions climat-biodiversité donnent toutefois l'occasion d'examiner ces interactions lors de la prise de décisions politiques.

31) Sous l'effet de la perte de biodiversité et des changements climatiques, des seuils critiques (points de bascules) peuvent être dépassés avec des conséquences désastreuses pour les personnes et la nature. Toutefois, un basculement social positif peut également contribuer à favoriser les interactions souhaitables entre biodiversité et climat. Le dépassement des seuils peut entraîner des changements dans la fonction des écosystèmes (ex. dépassement des limites biophysiques des coraux, disparition des écosystèmes de glace de mer). Le changement de la biodiversité et les changements climatiques présentent des rétroactions qui peuvent influencer le positionnement de ces points de bascule. Le fait de ne pas tenir compte des potentiels conflits d'intérêt entre la biodiversité et les changements climatiques implique un risque de dépassement de ces points de bascule, pouvant conduire à un dépassement des limites et des seuils socialement acceptables (ex. réduction de la stabilité des rendements agricoles, menant à des crises alimentaires). Cependant, certains basculements sociaux (nouveaux comportements, nouvelles normes sociales, réorganisation structurelle) peuvent aider à transformer les réponses sociales vers des interactions biodiversité-climat souhaitables. L'emplacement des points de bascule est mouvant, notamment en raison de l'interdépendance du système climat-biodiversité-social.

32) Lorsqu'on examine les interactions entre la biodiversité, le climat et la société, il est important d'examiner comment les liens entre les décisions politiques et les conséquences se déroulent dans le temps et comment ils agissent au-delà de la dimension spatiale. A titre d'exemple, l'augmentation de la demande de bioénergie dans le cadre des politiques d'atténuation d'une région peut entraîner des changements importants dans l'utilisation des terres dans d'autres régions (ex. importation massive de bois-énergie), avec des conséquences pour la biodiversité et pour les populations concernées.

33) L'évaluation du panel de solutions d'atténuation, d'adaptation et de conservation de la biodiversité – tout en contribuant à la qualité de vie des populations – exige la reconnaissance des différences dans les contextes socio-écologiques. Comme les caractéristiques environnementales diffèrent d'un endroit à l'autre, les motivations, les intérêts, les préférences et les valeurs diffèrent également d'une société et d'une culture à l'autre. Il est crucial d'identifier les interventions qui sont universelles en termes d'intention, mais suffisamment souples et adaptatives pour s'adapter aux différents contextes socio-écologiques, y compris les structures de gouvernance. Cela exige des mécanismes de délibération et de négociation solides et transparents.

34) En présence d'importants conflits d'intérêt dans le lien biodiversité-climat-société, la promotion d'actions sociales pour modifier les interactions société-nature peut être une solution viable. Cela peut impliquer un changement collectif des valeurs concernant la nature (ex. passer d'une conception du progrès économique basée uniquement sur la croissance du PIB à une conception du développement humain basée sur la richesse inclusive et qui considère les multiples valeurs de la nature pour une bonne qualité de vie sans dépasser les limites biophysiques et sociales).

35) Bien qu'il existe des solutions intégrées relatives au lien biodiversité-climat qui présentent également des co-bénéfices en termes de développement durable et de réponse aux besoins fondamentaux des personnes vulnérables, il est difficile de gérer et de financer ces approches. Les systèmes de gouvernance existants manquent souvent de mécanismes efficaces pour améliorer l'intégration entre le climat et la biodiversité, et entre les échelles (internationale à régionale). Dans l'ensemble, l'intégration de la biodiversité dans la politique climatique et vice versa, ainsi que dans les initiatives visant à promouvoir le développement humain et la qualité de vie, reste souvent limitée à de nombreux niveaux (sectoriels et d'échelle).

36) La réussite d'une gouvernance intégrée du climat, de la biodiversité et de la qualité de vie reposerait sur des solutions qui permettent les plus grands co-bénéfices tout en évitant les conflits d'intérêt. Une préoccupation primordiale consiste à identifier comment des approches intégrées (protection, restauration, gestion, création, adaptation et transformation) peuvent être encouragées et soutenues. De nombreuses synergies et co-bénéfices existent entre la biodiversité et les actions climatiques, mais des conflits d'intérêt pour la nature, le climat ou le bien-être humain sont également possibles.

37) Si la gouvernance basée sur des objectifs constitue désormais la norme pour le climat, la biodiversité et le développement durable, elle peut néanmoins générer des défis de mise en œuvre. Par exemple, dans le domaine de la biodiversité, il est peu probable que l'établissement d'objectifs reposant uniquement sur la protection par zone aboutisse, compte tenu des pressions exercées par les changements climatiques. Des objectifs mondiaux alignés sur les contextes, les valeurs et les capacités locales peuvent aider à renforcer la gouvernance.

38) La gouvernance multi-acteurs et multi-échelles constitue une approche appropriée de la gestion des milieux multifonctionnels à différentes échelles. L'impératif d'une action rapide sur les changements climatiques et la perte de biodiversité exige que les modèles de gouvernance aillent au-delà des approches étatiques pour adopter des solutions plus collaboratives. Au défi de la gouvernance et de la nécessité de changements transformateurs, on trouve une multitude d'éléments de réponse (engagement d'un large éventail d'acteurs, respect de multiples valeurs, référence à différents systèmes de connaissances, gouvernance polycentrique, dépassement des déséquilibres de pouvoir).

39) Le changement peut se produire en s'appuyant sur des points de levier dans les systèmes socio-écologiques qui modifient les trajectoires futures. Parmi les points de levier critiques, on identifie notamment l'exploration

d'autres visions quant à la qualité de vie, la réflexion sur la consommation et le gaspillage, le changement des valeurs liées à la relation homme-nature, la réduction des inégalités, la promotion de l'éducation et de l'apprentissage. Les perturbations sociétales causées par la pandémie de COVID-19 ont fait ressortir l'importance d'une voie plus résiliente, durable et transformatrice, ne laissant personne de côté.

40) Le développement d'outils permettant de simuler des scénarios multisectoriels pourrait permettre d'identifier les voies possibles pour atteindre simultanément les objectifs des ODD, de l'Accord de Paris et du Cadre mondial pour la biodiversité (post-2020) à moyen et à long terme. Pour être robustes, et pour que les voies identifiées puissent être mises en œuvre, les outils de décision devraient reconnaître différentes visions concernant la qualité de vie et les futurs possibles. Compte tenu de la complexité des écosystèmes et de leurs dynamiques, les scénarios qui décrivent l'avenir ne sont pas aussi avancés que ceux élaborés pour l'avenir climatique. D'autre part, les politiques climatiques ne sont généralement pas évaluées en fonction des scénarios de biodiversité. Cela limite la confiance associée à l'efficacité des mesures de conservation et des possibilités d'adaptation, ainsi qu'à la quantification des vulnérabilités, des risques, des conflits d'intérêt et des synergies entre les différentes politiques.

41) La concrétisation des changements nécessaires pour atteindre conjointement les objectifs de la CCNUCC, de la CDB et des Objectifs de développement durable repose sur des actions rapides et de grande portée, actions d'un type jamais déployé auparavant. Cela repose sur un engagement non seulement des pays, mais aussi des coalitions émergentes à tous les niveaux, impliquant de nouveaux agendas alignant tous les acteurs pour soutenir les actions visant à protéger la biodiversité, réduire les impacts du changement climatique et réaliser le développement durable. Des voies résilientes en matière de climat et de biodiversité qui permettent de prendre des décisions dirigées, anticipées et itératives offrent une telle approche pour atteindre les objectifs à long terme (ODD, Accord de Paris et Cadre mondial de la biodiversité) et pour mettre la société sur la voie d'une vision positive où la qualité de vie coïncide harmonieusement avec la protection de la nature.

SOURCE :

<https://www.ipbes.net/events/launch-ipbes-ipcc-co-sponsored-workshop-report-biodiversity-and-climate-change>

Attention : Dans la mesure où le contenu de ce document résulte d'un travail de traduction et/ou de simplification pour permettre une version vulgarisée, il importe de rappeler que les informations partagées dans ce cadre ne font aucunement autorité en la matière (en cas de doute, toujours se référer au document source).